

2024-34

SEANCE DU 03 juin 2024 2024

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 3 juin, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRRODE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Magalie LALA, Guillaume CAUMON, Serge MICHEL, Séverine MONTANARO- WIECZORECK qui a donné procuration à Vanessa DE CORTE, Sylvain PENCHE, Nadège OGER qui a donné procuration à Jérôme FABRIS, Serge MICHEL, Bastien PLANA qui a donné procuration à Brigitte MOT, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT.



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il-elle a accepté.

Convocation : 30/05/2024

Délibération n°2024-34 : Attribution d'une subvention à la caisse des écoles pour le transport d'élèves à la piscine

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Madame la directrice du groupe scolaire Pierre Gamarra a sollicité la commune pour la prise en charge des frais de transport d'élèves vers la piscine de Beaumont de Lomagne pour y suivre un cycle d'apprentissage de la natation.

Il s'agirait donc d'apporter le concours financier de la collectivité à 7 voyages aller-retour en car pour une cinquantaine d'élèves.

Dans le souci de s'engager pour le savoir nager de nos enfants, il est proposé d'octroyer une subvention à hauteur de 100% de l'offre la plus avantageuse obtenue, soit 700€ TTC, étant précisé qu'il s'agit là du plafond annuel consenti par la commune au bénéfice de cette action.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 13 voix « pour » :

DECIDE d'attribuer une subvention de 700€ à la caisse des écoles pour le transport des élèves à la piscine,

Fait à Bessens, le 03/06/2024

Le Maire,

Adrien RAPHET

